



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 223 relatif à la démolition des immeubles

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 13 août 2024, le conseil a adopté le projet de règlement numéro 223 relatif à la démolition des immeubles.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 10 septembre 2024, à 19 h 00 à la mairie de la municipalité de Sainte-Marthe située au 776, rue des Loisirs. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué et les personnes et organismes présents pourront s'exprimer.
3. En résumé, le projet a pour objet la démolition d'immeubles suivant les modifications des lois sur le patrimoine culturel et de l'aménagement et l'urbanisme
4. Le projet ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.
5. Ledit projet de règlement peut être consulté à la mairie située au 776, rue des Loisirs, Sainte-Marthe.

DONNÉ à Sainte-Marthe, ce quatorzième jour du mois d'août 2024.

Claudia Baril

Directrice générale associée